

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1156

présenté par  
Mme Bourouaha

à l'amendement n° 1138 de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique

-----

**ARTICLE 10 BIS A**

À l'alinéa 3, après la seconde occurrence du mot :

« par »,

insérer les mots :

« une autorité judiciaire européenne à ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement du groupe d'étude Economie, souveraineté numérique et cybersécurité.

Il faut absolument réintroduire le juge européen dans l'amendement pour lui donner un effet et notamment quant à la préservation des modalités de recours, ce qui n'est pas forcément le cas d'autres états.